



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 17 JANVIER 2022

Présents :

BREYSSE Clarisse	DUBOIS-LAMBERT Sandrine	BOUSCARAIN Jean-Louis
DIDIER Renaud	FERRY Armelle	FOUTIEAU Patrice
LIBES Pierre	LIGORA Gérard	PECQUEUR Fabrice
POHL Catherine	SFARA Laetitia	TORTAJADE Céline

Pouvoirs

ASTIER Stéphanie à LIGORA Gérard
DERAI Alexandra à SFARA Laetitia
DUCROT François à TORTAJADE Céline
ROVIRA Louis à PECQUEUR Fabrice

Absents

BERROKIA Raouti	CHARBONNEL Cédric	MONTI Radoslava
-----------------	-------------------	-----------------

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	12
Pouvoirs :	4
suffrages exprimés :	16
TOTAL	16

Céline Tortajade est désignée secrétaire de la séance.

Démissions du conseil municipal : M. Julien Nunez (en date du 09/12/2021) ; Mme Carine Kochel (en date du 13/01/2022) ; M. Arnaud Fiat (en date du 15/01/2022).

Mme MONTI, suivante de liste après M. Arnaud Fiat, a été installée en tant que nouvelle élue.

Opération Octobre Rose : la commission culture a reversé la somme de 3 500 € à l'Institut du Cancer de Montpellier. Un grand merci aux Valerguois et à tous ceux et celles qui ont participé.

L'ordre du jour porte sur les points suivants :

01 /17 01 2022	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 décembre 2021
02 /17 01 2022	Autorisation engagement dépenses investissement
03 /17 01 2022	Décision modificative
04 /17 01 2022	Création emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
05 /17 01 2022	Demande de subvention DSIL 2022- Rénovation énergétique bâtiments communaux
06 /17 01 2022	Demande de subvention – capteurs CO2 salles de classe
	Questions diverses

01/17 01 2022 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 décembre 2021

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

02/17 01 2022 : Autorisation engagement dépenses d'investissement

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'autoriser le Maire à engager, et à payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

03/17 01 2022 : Décision modificative

Suite à la vente des parcelles A1607 Le Planas (113m²) et C993 Le Pont (140m²) à Oc'Via en 2021 (cf. délibération n° 07 du 28 04 2021), il est aujourd'hui nécessaire de régulariser les écritures comptables d'ordre non budgétaire puisque ces 2 parcelles ne sont pas répertoriées dans l'inventaire communal (patrimoine communal antérieur à 1956). Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2021.

COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
D	I	041	2117	Bois et Forêts	265.65 €
				TOTAL	265.65 €



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 17 JANVIER 2022

COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
R	I	041	1021	Dotation	265.65 €
				TOTAL	265.65 €

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

04/17 01 2022 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
au service urbanisme (traitement des dossiers) : recrutement d'1 agent contractuel de droit public au service urbanisme à compter du 19 janvier 2022 pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

05/17 01 2022 : Demande de subvention DSIL 2022 – Rénovation énergétique bâtiments communaux
Une demande de subvention sera demandée pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux suivants : école maternelle, restaurant scolaire, bibliothèque, Salle Le hangar, Mairie.

La commune, au travers de ce projet, maintient résolument son engagement dans la recherche d'économie d'énergie en prolongement des solutions techniques qui s'inscrivent dans la circulaire précisant les règles applicables à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2022. Ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 96 419,45 € HT, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

➤ DSIL 2022.....	80 %	77 135,56 €
➤ Autofinancement commune	20 %	<u>19 283,89 €</u>
Coût total.....	100 %	96 419,45 € HT

NB : une marge de 15 % d'imprévus a été appliquée

Le projet sera réalisé, en fonction des notifications des aides financières.

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

06/17 01 2022 : Demande de subvention capteurs CO2 salles de classe

Pour compléter le dispositif de lutte contre la transmission du SARS-CoV-2 en milieu scolaire, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) a recommandé l'utilisation de capteurs de CO2 pour déterminer la fréquence et la durée d'aération nécessaire dans chaque local ou contrôler le bon fonctionnement de la ventilation mécanique. Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention concernant l'achat de capteurs CO2 pour chaque salle de classe.

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

Pas de question diverse.